Image not found or type unknown

changement garde des enfants

Par **choucks**, le **29/05/2011** à **12:33**

Bonjour
Mes filles ont 12 et 14 ans, vivent chez leurs mères (suite divorce)
Elles désirent venir vivre chez moi et leur mère n'oppose pour le moment pas de résistance.
- Dois je passer par un juge pour le changement de domicile ou vu leur age elles sont en droit de choisir ?
- Ou un papier signé de mon ex femme suffit-il ?
- dès qu'elles vivent à mon domicile, suis je en droit de ne plus verser la pension a mon ex femme ?

Merci pour votre réponse

Par **Claralea**, le **29/05/2011** à **20:10**

Bonsoir, il faut que vous saisissiez le JAF du domicile de vos enfants afin d'en demander la residence chez vous.
Vous pouvez deja prendre vos enfants avec vous si la mère vous signe un papier stipulant qu'elle est d'accord sur le changement de residence des enfants et l'arret de la pension alimentaire puisque c'est vous qui allez en avoir la charge.

Ensuite vous informerez la CAF que vous avez la residence des enfants afin de beneficier des prestations

Par **choucks**, le **31/05/2011** à **07:07**

Bonjour,
merci a vous pour votre réponse

Bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés